

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR  
L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES (CEPALC)**

**RAPPORT BIENNAL  
(16 avril 1992 – 27 avril 1994)**

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DOCUMENTS OFFICIELS, 1994  
SUPPLEMENT N° 18**



**NATIONS UNIES  
Santiago du Chili, 1994**

## 534(XXV) REGIONALISME OUVERT

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Ayant présentes à l'esprit les nombreuses et très importantes initiatives enregistrées ces temps derniers, lesquelles visent à renforcer les engagements en faveur de l'intégration aux niveaux sous-régional et régional et font ressortir l'énorme capacité de l'intégration économique dans le contexte de la transformation du processus de production dans un climat d'équité en Amérique latine et dans les Caraïbes,

Considérant le besoin de concilier les engagements en faveur de l'intégration avec la libéralisation du commerce et des investissements, ainsi que la modernisation des pratiques administratives, qui s'inscrivent dans le cadre, notamment, des efforts que font les pays pour améliorer leur insertion dans l'économie mondiale,

Considérant en outre que, face à la multiplicité des engagements pris, il y a lieu de préciser quelle est la meilleure façon d'assurer leur coordination, et de proposer des orientations pour assurer leur continuité et leur cohérence, à la lumière de l'intégration économique régionale,

Reconnaissant la contribution notable des processus d'ouverture et de la libéralisation du commerce au renforcement des liens économiques entre de nombreux pays de la région,

Tenant compte du fait que de récents événements touchant l'économie internationale, notamment le couronnement des négociations d'Uruguay dans le cadre du GATT, avec la création de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que les différents systèmes d'intégration qui sont mis en place dans le continent, constituent des signes encourageants pour la consolidation d'un régime multilatéral d'ouverture commerciale fondé sur le respect de normes précises et stables,

Rappelant la résolution 46/145 de l'Assemblée générale, relative à l'intégration économique régionale des pays en développement, par laquelle tous les Etats et toutes les organisations régionales d'intégration économique sont invités à appuyer ces initiatives,

Rappelant en outre la résolution 519(XXIV) de la CEPALC, par laquelle il est demandé au secrétariat de la Commission d'examiner la question de la coopération régionale et les modalités de l'intégration économique, ainsi que la résolution 522(XXIV) de la CEPALC, par laquelle il est invité à inscrire le renforcement de la coopération intra-régionale à l'ordre du jour de ses sessions ordinaires.

1. Prend note avec satisfaction du document du secrétariat intitulé Le régionalisme ouvert en Amérique latine et aux Caraïbes, lequel offre un cadre de référence utile pour recommander aux gouvernements les actions propres à renforcer le processus régional d'intégration et concilier celui-ci avec l'impératif d'améliorer l'insertion des économies latino-américaines et des Caraïbes dans l'économie internationale;

2. Souligne l'utilité du concept de "régionalisme ouvert" offert par le secrétariat pour conjuguer l'interdépendance née des accords spéciaux de nature préférentielle avec celle engendrée fondamentalement par la libéralisation et la déréglementation dans un contexte de mondialisation;

3. Demande au Secrétaire exécutif, de tenir compte, lors de la mise en pratique du programme de travail de la Commission, du besoin de réflexions supplémentaires qui permettent aux pays de la région de continuer à perfectionner leurs systèmes d'intégration régionaux et sous-régionaux en mettant l'accent sur le besoin d'appliquer des politiques et des mécanismes de nature à permettre de concilier pleinement l'affermissement du processus d'ouverture extérieure et les engagements issus de l'intégration régionale;
4. Recommande au secrétariat d'étudier de plus près les processus qui ont contribué notablement à l'intensification des échanges entre les pays de la région au cours de cette décennie;
5. Demande au secrétariat d'analyser les courants d'investissement et de capitaux entre les économies de la région, et en particulier les expériences en matière d'investissements mixtes entre sociétés de pays différents;
6. Demande également au secrétariat de poursuivre l'examen des rapports existant entre le régionalisme ouvert et les disciplines commerciales, les processus de production partagée, la politique concurrentielle, la législation régissant la propriété intellectuelle, l'investissement intra-régional, les mécanismes favorisant le développement technologique, la coordination des politiques macro-économiques et les normes en matière d'environnement;
7. Demande au secrétariat d'étudier la convergence entre les différents processus d'intégration régionale et sous-régionale en Amérique latine et aux Caraïbes et l'éventuelle participation de tous les pays de la région à des mécanismes commerciaux élargis y compris à l'Accord de libre-échange nord-américain, ainsi que les effets de l'incorporation des pays de la région à ces mécanismes, que ce soit à titre individuel ou en groupe;
8. Recommande au secrétariat de diffuser largement le document sur le régionalisme ouvert en Amérique latine et aux Caraïbes et d'encourager sa discussion au sein de diverses organisations et instances, à l'intérieur et à l'extérieur de la région, afin de continuer à l'enrichir et de pouvoir développer ses thèses à l'avenir.